



Syndicat National des Personnels  
de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

[Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)

[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Paris,  
Le 28 novembre 2019

## PROFESSEURS TECHNIQUES COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE A LA DPJJ

### Rien de nouveau !

La DPJJ, lors de cette audience que nous attendons depuis 6 mois, n'a rien à dire sinon ce qu'elle nous répète, sous diverses formes depuis 3 ans, quelles que soient les directions, à savoir l'annonce de la sempiternelle reprise de dialogue avec l'Éducation Nationale (EN) comme fausse bonne solution sur l'avenir du corps des Professeurs Techniques avec son lot de faux espoirs donnés aux collègues. En effet, l'EN manque toujours d'engouement et d'empressement pour accueillir les PT dans le corps des professeurs de lycée professionnels (PLP). De plus, le SNPESPJJ/FSU reste convaincu que cette issue nierait la spécificité du métier de professeur technique de la PJJ, nécessaire pour les jeunes pris en charge.

La DPJJ se pose hypocritement en grand défenseur des PT et en militante de la non extinction du corps. Or son projet de transfert du corps à l'Éducation Nationale dans le corps des PLP n'est rien d'autre que ce qui avait déjà été évoqué par notre administration lorsqu'elle avait décidé de se **débarrasser** des PT. Pour le SNPESPJJ/FSU cette proposition atteste la volonté de l'AC de supprimer un corps de fonctionnaires, bien qu'elle s'en défende, en jouant toujours autant sur les mots, et en rejetant la responsabilité sur la DGAFP et la direction du budget. Il faut dire ici clairement que la gestion du corps des PT par l'EN, si elle devait se faire, ne constitue pas une solution acceptable à la question du devenir des PT ni des perspectives positives. En effet, d'une part il s'agirait bien, à terme de faire disparaître le savoir-faire et l'approche spécifique des PT de la PJJ, d'autre part, au regard de la situation actuelle à l'EN, et en particulier dans les lycées professionnels, les perspectives proposées n'offrent aucune garantie d'avenir/solution pérenne. La réalité est tout aussi incertaine. Les projets gouvernementaux conduisent à transférer les lycées professionnels ainsi que les missions des PLP vers l'apprentissage, donc au privé avec une gestion par des entreprises. En conséquence le statut des PLP est particulièrement menacé (taux horaires, déspecialisation, droits à congés...) et à terme, amené à disparaître. De plus, le recours aux emplois contractuels se généralise plus gravement encore et va continuer de se développer avec la politique du gouvernement actuel sur l'emploi public, n'offrant que peu de débouchés de titularisation pour les collègues non titulaires en poste.

Le SNPESPJJ/FSU continue de défendre le maintien d'un corps de professeurs à la PJJ, avec la reprise d'un recrutement spécifique, une formation adaptée, et la reconnaissance des missions particulières auprès des jeunes pris en charge dans nos services d'insertion.

Il se refuse de plus à entrer dans une logique de cogestion avec l'administration pour éteindre le corps des professeurs techniques. Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

La situation actuelle est préoccupante car l'AC laisse toujours les PT sans réponse quant aux avancements, aux promotions et aux indemnités spécifiques que touchent les autres professionnels (CIA, NBI), ce qui constitue de fait, un préjudice de carrière pour tout un corps de fonctionnaires. De plus ces non-réponses nous laissent perplexes sur le réel intérêt que l'administration porte à ses professeurs.

Pour couronner le tout et achever de démontrer son grand mépris pour les professeurs techniques, l'AC nous annonce une autre « bonne nouvelle » : **LES PT NE POURRONT PLUS PRÉTENDRE À OCCUPER LES FONCTIONS DE RUE, CT, RLC !!**

Face à notre étonnement sur le fondement juridique d'une telle affirmation, nos interlocuteurs, qui semblent confondre statuts et fonctions, ont fini par douter et nous ont indiqué qu'ils vérifieraient leurs affirmations. Preuve, encore une fois, de leur non-maitrise des dossiers.

Indépendamment de la question juridique, la DPJJ semble avoir donc déjà fait le choix d'exclure les professeurs techniques des fonctions de RUE, RLC, CT... fermant encore plus les perspectives d'évolution de carrière. De plus les PT occupant déjà des fonctions de RUE, pourraient conserver leurs postes mais ne pourraient pas muter sur d'autres postes de RUE à la mobilité. Ils seraient donc contraints de rester sur leurs postes actuels, ou de demander leurs mutations seulement sur des postes de PT !

Par ces affirmations, la DPJJ ne reconnaît aux professeurs techniques aucune expertise ni aucune connaissance des missions des professionnels de la PJJ ?!

## **La mise au ban des PT continue !**

Nous avons demandé expressément à l'AC :

- de répondre à chaque courrier que les professeurs techniques ont adressé à la garde des sceaux et que nous lui avons remis lors de la dernière CAP de mai,
- de donner une information officielle aux professeurs techniques qu'elle laisse dans le flou depuis trop longtemps. ***Les organisations syndicales ne sont pas la courroie de transmission des mauvaises nouvelles de l'AC !***

En conclusion :

Lors de cette audience, la DPJJ nous a fait comprendre qu'elle n'était pas la bonne interlocutrice : « *la toute petite PJJ ne fait pas ce qu'elle veut...* », nous allons donc d'une part interpellier la DGAFP via notre confédération : la FSU, et d'autre part préparer le courrier-type de saisine du tribunal administratif afin qu'il tranche la question du préjudice subi et du non-respect des droits des personnels. Ce courrier sera à la disposition des PT qui souhaiteront saisir le TA.

***Nous appelons tous les professeurs techniques de la PJJ à se joindre à toute forme d'action que nous allons proposer en vue de défendre leurs droits et leurs métiers et à se rendre aux AG pour continuer de porter cette question dans l'ensemble des luttes en faveur d'une justice des mineurs digne de ce nom.***

**Nous exigeons :**

- le maintien d'un corps de professeurs techniques à la PJJ,
- le respect des spécialités,
- l'application du droit des professeurs techniques à avancement, carrière, statut,
- la reprise du recrutement sans délai